



# **FEUILLE DE ROUTE**

## **22 actions pour le**

# **Développement Durable**

**Document cadre de la Communauté de Communes  
du Pays de Mortagne**

{auxilia}

## 1. Les enjeux du développement durable : de l'échelle mondiale à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne-sur-Sèvre

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) a démontré, à travers ses rapports successifs, que les activités humaines et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elles génèrent en sont les principales responsables. C'est ce qu'on appelle des émissions anthropiques. **Les premiers impacts des bouleversements sont déjà à l'œuvre** : multiplication des événements climatiques extrêmes (érosion du trait de côte, épisodes caniculaires, épisodes de sécheresses de plus en plus intenses, inondations, etc.) qui conduisent à des perturbations des systèmes agricoles, viticoles, urbains, etc.

**Nos sociétés, qui subissent ces conséquences, sont aujourd'hui conscientes de l'importance de l'enjeu que représente le changement climatique.** Il affecte déjà nos infrastructures et activités (et donc notre économie) mais surtout notre santé et sécurité.

Les experts internationaux s'accordent à dire qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2°C entraînerait pour l'ensemble des nations du globe des bouleversements sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux dont nous ne pouvons pleinement mesurer l'ampleur et nous adapter en conséquence.

Le dernier rapport du GIEC ne prête pas à l'optimisme : les tendances passées et actuelles d'émissions de GES conduiraient davantage à un réchauffement estimé à +4,8°C à l'échelle du globe (GIEC, 2014). Pour limiter cette hausse, les Etats entretiennent des négociations internationales climatiques, dans le la convention-cadre des Nations Unies (CCNUCC), comme la dernière **Conférence des Parties (COP21) de Paris** qui s'est tenue en décembre 2015. L'objectif affiché par cette Conférence était clair : **signer un accord international et contraignant** afin de réduire les émissions de GES et de limiter la hausse des températures à +2°C d'ici la fin du siècle.

Depuis 2015, **la France s'est engagée avec une plus grande ambition à travers la loi relative à la transition énergétique**<sup>1</sup>. Celle-ci ambitionne notamment de :

- Réduire les émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050<sup>2</sup> par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et de 50% d'ici 2050 ;
- Porter à 32% du mix énergétique la part des énergies renouvelables en 2030 ;
- Diminuer de 30% la part du nucléaire dans l'énergie électrique d'ici 2030.

**Ces objectifs doivent être appropriés par tous les acteurs, et en particulier les collectivités territoriales.**

---

<sup>1</sup> Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

<sup>2</sup> Cela correspond à l'objectif « Facteur 4 », défini dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2005.

**A l'échelle régionale, le Schéma Régional Climat Air Energie des Pays de la Loire, élaboré en 2014, a permis d'identifier les principaux impacts futurs sur le territoire.**

S'il fallait ne retenir que quatre points décisifs de mobilisation il faudrait se concentrer sur :

- **Une consommation énergétique importante** par un parc de bâtiments anciens, et notamment individuel, la part prépondérante du mode routier dans les transports, et l'industrie et l'agriculture comme secteurs stratégiques et consommateurs.
- **Des émissions de gaz à effet de serre en progression** qui tendent à augmenter avec l'accroissement de la population.
- **Des énergies renouvelables à développer davantage** en s'appuyant sur un potentiel important, éolien, biogaz par méthanisation...
- **Une qualité de l'air globalement satisfaisante** grâce à l'impact des objectifs autour de la diminution du trafic routier, limitation de l'usage des engrais minéraux, utilisation moindre des énergies fossiles, etc.

La région des Pays de la Loire est une région vulnérable au changement climatique. Une étude publiée par le SGAR des Pays de la Loire en 2013 montre notamment qu'à l'horizon 2030 la région est susceptible de connaître :

- Une hausse des températures moyennes annuelles de l'ordre de 0,8 à 1,4° avec des hausses marquées en Vendée.
- Une diminution modérée mais généralisée des précipitations annuelles moyennes.

Ces changements auront un impact significatif sur le territoire régional se caractérisant notamment par :

- Une baisse de la ressource en eau (provoquant, en outre, une tension sur l'élevage et l'agriculture régionale)
- Une aggravation de l'érosion du trait de côte,
- Une hausse du niveau de la mer, etc.

## **2. Une stratégie régionale au service des territoires**

L'engagement de la Région Pays de la Loire en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique s'est concrétisé à travers un socle stratégique ambitieux et un certain nombre d'orientations visant d'une part à réduire les émissions de GES, à développer d'autre part les énergies renouvelables et enfin à adapter le territoire au changement climatique.

Cette trentaine d'**orientations stratégiques** ainsi définies fixent le cap à atteindre traitant d'enjeux transversaux et prioritaires pour chaque collectivité locale de la Région pays de la Loire.

### **Transversal**

- Instaurer la gouvernance régionale énergie-climat
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Améliorer les connaissances régionales en matière de climat et d'énergie
- Suivre et évaluer le SRCAE

## **Agriculture**

- Développer les exploitations à faible dépendance énergétique
- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage
- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles

## **Bâtiment**

- Réhabiliter le parc existant
- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur
- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments

## **Industrie**

- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel
- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle

## **Transport et aménagement du territoire**

- Développer les modes alternatifs au routier
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport
- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique

## **Énergies renouvelables**

- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie
- Maîtriser la demande en bois-énergie
- Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles
- Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires
- Développer de manière volontariste l'éolien terrestre dans les Pays de la Loire dans le respect de l'environnement
- Favoriser le déploiement de la géothermie et l'aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation
- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques
- Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique
- Maintenir et renforcer la filière solaire photovoltaïque

## **Qualité de l'air**

- Améliorer les connaissances et l'information régionales sur la qualité de l'air
- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

## **Adaptation au changement climatique**

- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique
- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants
- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme

**Toutes ces orientations fixent ainsi un cadre inspirant pour agir.**

### 3. L'objectif de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a envisagé la mise en œuvre d'une politique de développement durable coordonnée à l'échelle de son territoire, composé de 12 Communes et d'environ 28 000 habitants.

Consciente de la nécessité d'assurer un aménagement et un développement du territoire qui tiennent compte de la préservation des ressources, du bien-être des habitants et de l'évolution des modes de vie et de consommation, **la Communauté de Communes a décidé de se donner les moyens de se former, de partager et de définir une stratégie d'actions en faveur du développement durable.**

## LES ENJEUX METHODOLOGIQUES

### 1. Trois phases, les unes au service des autres

**Le diagnostic** s'est établi en s'appuyant sur **plusieurs outils déployés au cours de cette mission** : audition de chaque maire ou son représentant, animation de plusieurs séminaires d'élus afin d'évaluer et de hiérarchiser les sujets de préoccupations prioritaires, veille et immersion régulière sur les territoires de la communauté de communes pour identifier les sujets en tension, rencontres avec des acteurs engagés vers la transition écologique puis mobilisation des habitants sur la dernière phase de coconstruction de la feuille de route.

**Le temps de co-formation** a été structuré à partir des conclusions du rapport d'étonnement mais aussi des premiers choix formulés par les membres de la commission Développement Durable, au cours d'un vote indicatif sur 14 items développés autour des sept défis identifiés : habiter, vivre, se déplacer, se nourrir, se soigner, se développer et participer.

Enfin **la construction d'une vision opérationnelle** s'est façonnée au fil des mois de maturation jusqu'au temps des ateliers citoyens de novembre 2016.

### 2. Du souhaitable au possible, les conditions de la coproduction de la feuille de route

**Associer les citoyens à la coproduction d'une feuille de route nécessite des règles du jeu claires et énoncées.**

Les élus de la Communauté de Communes ont ainsi défini, dans un premier temps, les quatre objectifs stratégiques qui allaient être soumis à la coproduction lors des ateliers citoyens. Ceux-ci, formulés sous forme de « Et si », étaient donc :

**Et si nous devenions un territoire à énergie positive ? Et si notre alimentation était source de santé et de bien-être ? Et si nous participions tous comme acteurs quotidiens à la qualité de notre environnement ? Et si nous développions les alternatives au tout-voiture ?**

La diversité des sujets à traiter dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route stratégique pour le territoire justifie la nécessaire coresponsabilité dans la mise en œuvre des actions. C'est pourquoi la mobilisation de tous les acteurs était indispensable : c'est dans ce but qu'a été mis en place un exercice de concertation sous forme d'ateliers citoyens, qui fut une première pour l'ensemble des participants.

**Deux ateliers citoyens/élus dont l'objet premier était de coconstruire les objectifs opérationnels et de formuler quelques actions concrètes possibles** relevant des quatre objectifs stratégiques choisis par la commission développement durable.

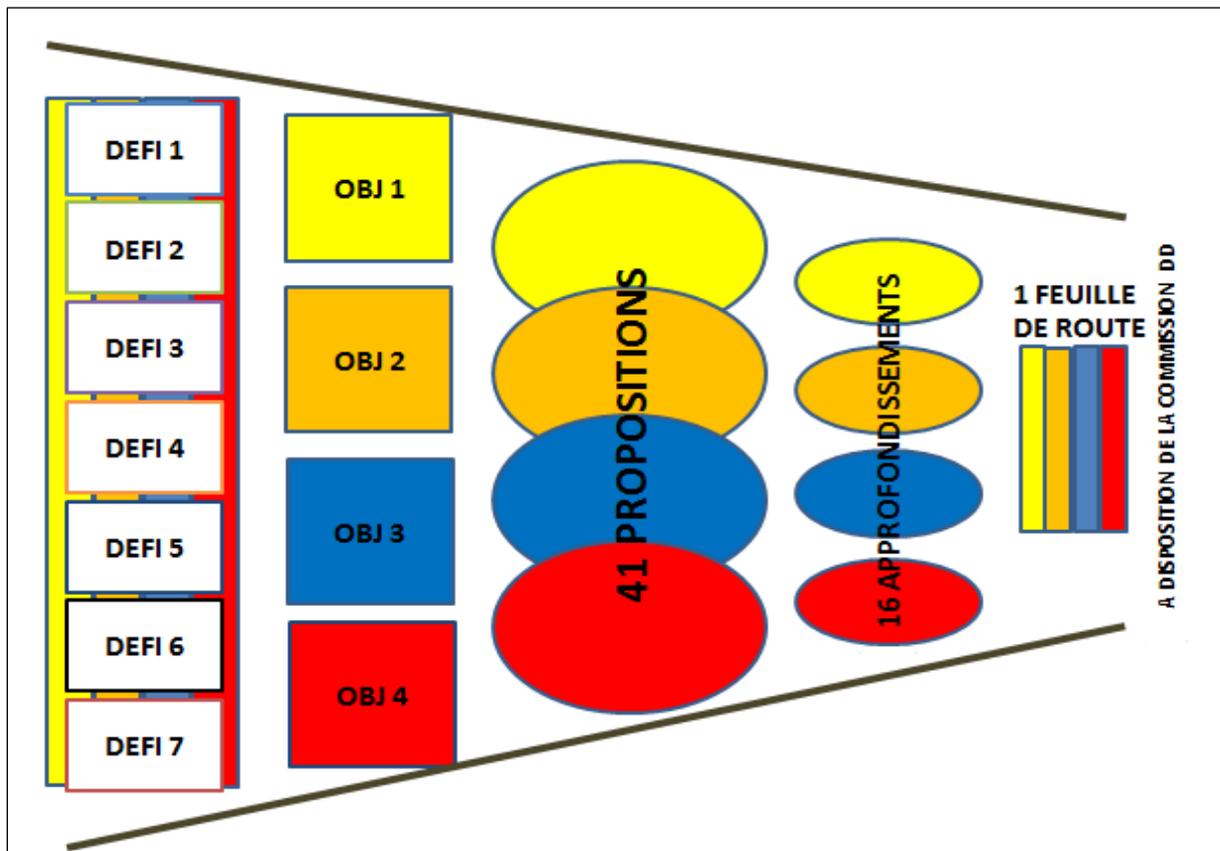
Enfin, avant de présenter la proposition synthèse de feuille de route, il est rappelé ici **la règle du jeu énoncée aux participants** : La concertation ouverte à laquelle ont participé tous les volontaires ne soustrait pas aux élus leur rôle de décisionnaires dans les arbitrages à rendre, tenant compte des contraintes financières et managériales notamment. C'est ainsi que doit pouvoir s'assumer le chemin du « souhaitable » au « possible ».

C'est au nom de cette méthodologie clairement établie qu'il est important que les élus puissent présenter eux-mêmes la feuille de route retenue aux participants bien-sûr et plus généralement à l'ensemble des habitants du territoire, une fois les arbitrages rendus.

## LA FEUILLE DE ROUTE

Comment arrivons-nous à cette proposition de feuille de route ? Dans un processus de concertation et de collaboration, différentes pistes ont été explorées. Celles-ci ont débouchées sur **7 défis identifiés** puis **4 objectifs stratégiques** ont été mis en débat lors des ateliers citoyens. **41 propositions** ont été formulées puis **16** travaillées plus en profondeur.

Dans une logique pragmatique dite de « l'entonnoir » (*voir schéma à suivre*), il s'agit alors de **resserrer jusqu'à la faisabilité d'une feuille de route adaptée aux capacités financières, humaines et territoriales de la communauté de communes de Mortagne-sur-Sèvre.**



Ainsi, la proposition de feuille de route tient compte de l'ensemble des propositions et de leurs priorisations effectuées à deux reprises (lors des deux ateliers citoyens/élus) :

- En cohérence avec la gouvernance, les objectifs et les actions déjà engagées par la communauté de communes
- En adéquation avec les potentiels de mobilisation des acteurs publics et privés
- En phase avec les préoccupations des habitants qui se sont mobilisés
- En nombre raisonnable au regard de la taille et des moyens de la communauté de communes

## AXE PARTICIPATION

### OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

#### Action 1 : Créer un réseau des acteurs du développement durable.

**Conditions de mise en œuvre** > C'est l'action qui récolte le plus de suffrages à égalité avec l'action n°2. C'est une très bonne nouvelle pour la communauté de communes de pouvoir s'appuyer sur la volonté d'implication des habitants. Ce réseau d'acteurs est à créer à très court terme, sans doute comme première décision de la feuille de route. Ce serait le lieu de suivi, d'enrichissement et de mobilisation autour de la feuille de route qui évoluera au fil des années.

Les acteurs à cibler sont des représentants d'associations d'habitants, d'agriculteurs, de commerçants, de parents d'élèves, d'entrepreneurs, etc. Ce réseau veut aussi pouvoir assurer des visites, portes ouvertes d'entreprises ou d'actions positives locales, travailler

régulièrement sur des sujets prioritaires (ex. la Sèvre), créer des RDV semestriels pour inviter les citoyens à réfléchir ensemble, organiser des actions collectives avec élus et habitants (collecte, nettoyage,...). Le recours à un animateur/pilote pour un regard extérieur est enfin suggéré.

Enfin, l'action approfondie lors du dernier atelier « développer une culture de la concertation et des temps adaptés » n'ayant retenu que peu de suffrages, nous vous proposons de faire du réseau des acteurs du développement durable, le véritable interlocuteur et lieu d'une concertation au fil de l'eau.

## **Action 2 : Développer l'information sur les éco-gestes, économies d'énergie, eau, alimentation.**

**Conditions de mise en œuvre** > Une très forte demande se concentre autour de cette priorité. Des actions concrètes sont déjà formulées : proposer un guide des initiatives locales et des bons gestes à faire à quotidien, créer un forum citoyen numérique pour partager les bonnes pratiques, relayer les initiatives et échanger des compétences, connaître la transparence de nos produits alimentaires en local et bios ou raisonnés ou encore intégrer dans tous les bulletins municipaux une page dédiée (proposée par la comcom aux communes). Il est également proposé de profiter des manifestations culturelles ou sportives des communes pour diffuser de l'information grand public.

Enfin de façon plus stratégique, il est proposé de créer un lieu d'information unique (site internet) qui recense les actions du territoire pour les faire connaître et les multiplier, et relaye les initiatives personnelles et citoyennes. Nous vous conseillons un site internet en mode crowdfunding, à savoir où chaque partie prenante adhérente au réseau d'acteurs peut partager ses informations utiles aux habitants, afin de ne pas alourdir la charge de travail des services de la communauté de communes.

Enfin, l'équipe Auxilia rappelle les principes de la communication engageante étudiés au cours de nos séminaires de formation afin d'établir une communication qui encourage surtout le « passage à l'acte ».

## **Action 3 : Encourager et accompagner les pratiques collaboratives citoyennes.**

**Conditions de mise en œuvre** > Former, informer, encourager les habitants à faire ensemble par des actions collectives avec élus et habitants (collecte, nettoyage,...). De nombreuses actions existent déjà, joignant l'utile à l'agréable (sensibilisation, intergénérationnel, lien social). La communication est décisive pour réussir ce genre d'action de mobilisation. Nous vous signalons ici un exemple de mobilisation, inventé en Alsace et qui se développe en France, répondant à cette action 3 : <http://journeecitoyenne.fr/la-journee-citoyenne/>

## **Action 4 : Organiser chaque année un évènement Développement Durable pour informer, former, éveiller, débattre.**

**Conditions de mise en œuvre** > Cette action a été reformulée pour tenir compte d'une disparité de proposition qui pourraient converger ainsi. Les idées de grandes conférences annuelles avec des intervenants d'envergure nationale ou régionale ou d'une soirée participative sur les dépenses d'énergies pour faire des économies sous forme de jeux rejoignent la volonté de créer une journée de l'énergie qui pourrait s'élargir aux quatre axes retenus par la commission. Voici encore une action, où l'investissement du réseau d'acteurs créé sera très utile.

## **Action 5 : Sensibiliser les écoliers au développement durable.**

**Conditions de mise en œuvre** > C'est une action très répandue et déjà partiellement en mouvement. Cependant, vu le nombre de propositions concrètes émises lors des phases de coproduction, nous vous proposons de la retenir dans cet axe de la participation. Les idées sont nombreuses : Encourager les dispositifs éco-écoles, favoriser le témoignage des anciens auprès des élèves, organiser des journées pédagogiques auprès des écoles avec temps de mise en pratique, apprendre à l'école le jardinage et la cuisine, un jardin pédagogique à l'école, informer les écoliers autour des questions d'alimentation, encourager la mise en place de programmes (théorique+pratique) dédiés au développement durable dans les écoles.

**Action 6 : Encourager le recours au financement participatif.**

**Conditions de mise en œuvre** > Il s'agit dans un premiers temps de mieux connaître les dispositifs et donner de l'information. C'est pour la communauté de communes de mobiliser de nouvelles sources de financement de projets au service du territoire. Plusieurs communes françaises de taille modeste commencent à développer ce genre d'action.

## AXE ENERGIE

### OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

**Action 7 : Co-construire la politique énergétique du Pays basée sur la maîtrise énergétique et des filières renouvelables locales.**

**Conditions de mise en œuvre** > si cette priorité n'arrive qu'en troisième position du vote indicatif, celle-ci regroupait un nombre considérable de pistes d'action (Agir, réfléchir à un usage circulaire et local production/consommation/recyclage, exploiter l'énergie hydraulique de la Sèvre nantaise, Profiter de la Sèvre pour produire de l'électricité, utilisation des moulins sur la Sèvre pour la production d'énergie, développer le bio méthane, turbines à vent pour la production d'énergie, utiliser davantage les panneaux solaires pour la production d'eau chaude et d'électricité...). L'équipe d'Auxilia vous invite à en faire une priorité de calendrier afin de pérenniser la concertation engagée autour cette fois de l'avenir énergétique du Pays. Ce qui sous-entend un travail d'identification des priorités en matière d'énergie pour le Pays et les acteurs locaux dans une stratégie de Territoire à Energie POSitive. C'est bien la base avant tout plan d'actions autour de l'énergie. L'ADEME et le SYDEV seront vos partenaires principaux pour cette action.

**Action 8 : Mettre à disposition des citoyens une information objective sur l'énergie et développer le conseil individualisé.**

**Conditions de mise en œuvre** > C'est la priorité qui recueille le plus de suffrages tant des élus que des habitants : Faire connaître les interlocuteurs agréés par l'Etat pour la vente et l'installation d'énergie renouvelable, Encourager l'auto consommation photovoltaïque, « Aide » aux artisans concernés par les économies ou la production d'énergie, Information recyclage des panneaux solaires, Développer un service de conseil, aide au diagnostic habitation, Information sur la production, sensibiliser sur les postes de consommation du foyer, amener les citoyens à moins consommer. Cette priorité trouvera une issue très favorable à travers les axes du volet « participation » et doit être pilotée et animée par la communauté de communes en relation étroite avec les communes.

**Action 9 : Garantir l'exemplarité de la collectivité en matière de maîtrise de la consommation énergétique.**

**Conditions de mise en œuvre** > Cette action est à planifier soit avant soit en même temps que l'action n°8 tournée vers les propriétés privées. L'exemplarité des collectivités locales (communautés de communes et communes) doit encourager les habitants à entrer dans une saine émulation. La pédagogie de l'action sur les bâtiments publics, par exemple, permet de sensibiliser de façon concrète les habitants. Quelques moyens ont été formulés comme une réflexion autour des éclairages de Noël, le développement du Led et l'attention aux plages horaires de l'éclairage public, l'utilisation plus systématique de la caméra thermique afin d'avoir une analyse chiffrée des consommations énergivores.

**Action 10 : Animer l'émulation collective par la création d'indicateurs de mesures et l'organisation de temps réguliers autour de l'avancement du projet énergétique de la communauté de communes.**

**Conditions de mise en œuvre** > Faciliter l'audit énergétique des propriétés individuelles par le prêt de matériel de mesure, créer une journée de l'énergie pour échanger, diffuser et mobiliser répondent à de vraies attentes des habitants. La communauté de communes doit pouvoir mobiliser aussi les entrepreneurs du territoire à travers l'audit énergétique très utile – économiquement – aux entreprises. Enfin, les citoyens mobilisés ont tenu à exprimer leur « envie de se revoir ». Cette base d'énergie positive doit être entretenue.

**Action 11 : Développer l'accès à internet Haut Débit sur tout le territoire pour interconnecter les consommateurs et producteurs.**

**Conditions de mise en œuvre** > Le croisement des stratégies numérique et énergie est évidemment une stratégie d'avenir. Contrairement aux autres actions, la communauté de communes n'a pas totalement « la main » sur cette proposition d'action. Elle est forcément dans un niveau de difficulté et de calendrier différent.

## AXE ALIMENTATION

**OBJECTIF STRATEGIQUE : GARANTIR UNE ALIMENTATION SOURCE DE SANTE ET DE BIEN-ÊTRE**

**Action 12 : Organiser le développement des circuits courts et de la vente directe.**

**Conditions de mise en œuvre** > C'est véritablement l'action qui réunit le plus d'attentes. Au-delà du développement des circuits courts et de la vente directe, il est attendu de pouvoir diffuser une information fiable sur les produits locaux de qualité et de demander aux commerçants de mettre en valeur les produits locaux et bios.

De façon plus stratégique, la mise à disposition d'un local (boutique disponible) pour la vente (sous cahier des charges : locaux, saison...) de produits locaux en centre-bourgs serait une solution. Permettre l'accès à des commerces inoccupés pour des porteurs de projet autour d'une alimentation saine et locale semble être une action imaginée plutôt à moyen terme. Au-delà des producteurs locaux, la chambre d'agriculture sera un allié privilégié pour cette action.

**Action 13 : Développer une stratégie intercommunale de marchés des produits locaux.**

**Conditions de mise en œuvre** > Action dans le prolongement d'une stratégie croisée avec l'action 12. Si l'action 12 s'appuie sur un ou des lieux pérennes, cette action 13 met l'accent

sur des temps particuliers, des évènements. Le principe est qu'à l'échelle de la communauté de communes, et en relation étroites avec les communes, l'organisation des marchés de producteurs locaux tiennent compte des personnes qui travaillent (créneaux horaires adaptés) et que soient créés des rassemblements de producteurs à des dates étudiées où habitants et producteurs locaux peuvent se retrouver.

**Action 14 : Créer de nouveaux jardins et composteurs collectifs.**

**Conditions de mise en œuvre** > il s'agit de favoriser un urbanisme qui permette d'intégrer des jardins collectifs dans tout nouveau lotissement et en pied de collectifs d'habitations et de déterminer quelques espaces pertinents pour la création de ces nouveaux jardins partagés. Il est vivement conseillé de partir de façon concrète là où un collectif minimum d'habitants est volontaire. Les conditions de compagnonnage et de mise en réseau sont décisives pour que ces projets soient portés et animés.

La reformulation de cette action répond à l'idée d'accoler à cette action 14 une autre proposition formulée autour du développer du compostage collectif. C'est une façon efficace de créer un flux d'habitants vers les jardins partagés et de « donner envie » et de répondre à un besoin.

**Action 15 : Sensibiliser les familles aux différentes techniques de jardinage par l'animation de cours de jardinage collectif.**

**Conditions de mise en œuvre** > plusieurs actions concrètes sont formulées : Faire connaître différentes techniques de jardinage (ex : Permaculture), organiser une bourse aux idées et partage d'expériences autour des alternatives au « chimique » puis produire une brochure à destination de la population, recenser et communiquer les qualités des plantes médicinales et nutritives (ex. vieilles variétés), organiser des bourses d'échanges de plantes, de graines, etc. De façon connexe, il est imaginé une action complémentaire autour de la cuisine : Réapprendre à cuisiner sain, cours participatifs sur la valorisation et la cuisine des produits locaux.

De nombreux acteurs sont mobilisables comme les associations de jardinage, Cicadelle, Secours Catholique, adhérents de jardins partagés, la maison de la vie rurale, sans compter les professionnels, pépiniéristes locaux, maraichers, etc.

Cette action est à envisager à moyen terme, sans doute en même temps que le développement de l'action 14.

**Action 16 : Favoriser une alimentation durable voir bio dans la restauration collective.**

**Conditions de mise en œuvre** > Le travail est déjà engagé par la commission développement durable de la Communauté de communes. Cependant il est intéressant de noter la très forte attente de la population autour des formulations suivantes: Besoin d'information sur la traçabilité, proximité et provenance des aliments issus de l'agriculture durable, respect des saisons dans l'alimentation collective, jus de fruits et de légumes frais à l'école, Permettre dans ma commune de développer un potager bio pour approvisionner la restauration collective, communiquer dans les cantines autour de l'alimentation saine et équilibrée.

Enfin, en complément de cette action il est formulé le besoin de réfléchir ensemble (élus, habitants) autour de cette action : réalité des coûts d'une restauration bio, découverte/visites d'expériences réussies à proximité (en Pays de la Loire).

**Action 17 : Créer une plateforme de Financement solidaire pour mobiliser l'épargne locale et soutenir l'installation d'agriculteurs et de maraichers bio ou conversion de l'agriculture conventionnelle.**

**Conditions de mise en œuvre** > L'accompagnement de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture plus raisonnée et biologique nécessite une vraie stratégie locale et des moyens. Le vote indicatif du dernier atelier montre une volonté des habitants d'expérimenter ce genre d'outils de mobilisation de l'épargne des particuliers. Il faudra pour cela se mettre en relation avec des plateformes de financement participatif reconnues à l'échelle régionale. La chambre d'agriculture mais aussi le mécénat d'entreprises pourront être sollicités. Le calendrier de mise en œuvre ne semble pas réaliste à court terme mais plutôt à moyen terme.

Cette action devra être accompagnée d'une réflexion autour d'une politique foncière intercommunale et locale qui permette l'installation de maraichers bios.

## AXE MOBILITES

### OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVELOPPER LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE

**Action 18 : Aménager, sécuriser, entretenir des liaisons vélos et piétonnes à l'échelle de la communauté de communes.**

**Conditions de mise en œuvre** > C'est véritablement l'action qui réunit le plus d'attentes dans le champ de la mobilité. Les aménagements s'entendent tant entre les communes qu'à l'intérieur de chaque commune.

La communauté de communes aura des partenaires incontournables comme le département de la Vendée, les offices du tourisme, mais aussi de nombreux acteurs locaux comme les associations de cyclistes ou de randonneurs. La visibilité de quelques axes cyclables structurants sur la voirie de la communauté de communes est décisive pour encourager les habitants à se déplacer à vélo. Il est donc nécessaire d'étudier quels seront les axes vélos à privilégier notamment vers les commerces et les lieux de travail (parc d'activités).

Enfin, l'équipe Auxilia vous conseille, afin de rester dans des budgets réalistes, de vous appuyer sur l'existence de chemins cyclables qui nécessitent une restructuration légère. Ceci peut nécessiter des temps de négociations avec des propriétaires fonciers mais favorise aussi des itinéraires sécurisés et agréables, plus éloignés du trafic routier.

**Action 19 : Développer le télétravail par la mise à disposition de bureaux éphémères.**

**Conditions de mise en œuvre** > Cette action passe par la création d'un espace dédié aux télétravailleurs mais aussi par la promotion du télétravail auprès des entreprises du territoire.

L'étude de faisabilité doit d'abord s'appuyer sur une évaluation du nombre de télétravailleurs et de leur géolocalisation. A partir de là, il peut être intéressant d'avoir recours à du design de service public pour –avec les usagers – concevoir un lieu qui réponde aux besoins exprimés et aux usages. Nul doute qu'entre les deux pôles des Herbiers et de Cholet, ce projet d'espace de télétravail et de coworking trouvera son utilité.

**Action 20 : Soutenir le développement du covoiturage.**

**Conditions de mise en œuvre** > Deux actions sont regroupées ici. Créer une plateforme de covoiturage local (Modèle Blablacar ou autre) et soutenir l'essor d'un Rezo-pouce (« Stop organisé »).

Il est conseillé pour le développement d'une plateforme de covoiturage d'étudier celles existantes sur la Vendée et d'apprécier l'intérêt de se greffer ou non à l'une d'entre elles. Une plateforme à l'échelle de la communauté de communes permet – en s'appuyant sur le sentiment d'appartenance à un même territoire – de créer de l'attention et de la confiance. Cependant, l'équipe Auxilia vous encourage à profiter des rassemblements festifs pour développer le « reflexe » covoiturage, par zones d'habitat, d'activités, etc.

Pour l'outil Rezo-pouce, se référer au site internet <http://www.rezopouce.fr/>

**Action 21 : Accompagner le développement de plans de mobilité inter-entreprises par zone d'activités.**

**Conditions de mise en œuvre** > Lieux privilégiés de rencontre et de collaboration entre les acteurs économiques, les zones d'activités ont souvent été aménagées sans tenir réellement compte des problématiques d'accessibilité et de mobilité des personnes.

Face à ce constat et dans un contexte de prise en compte croissante de l'impact environnemental de ces zones sur leur territoire, il est nécessaire de mobiliser les entreprises implantées sur ces espaces afin qu'elles engagent des actions collectives.

Véritable outil du management de la mobilité des personnes, le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) vise à réduire et optimiser les déplacements, tout en assurant sécurité et confort aux usagers de la zone d'activités. L'ADEME est votre partenaire incontournable. Il est conseillé de s'appuyer sur des associations d'entreprises pour le développement des PDIE.

**Action 22 : Soutenir l'essor de modes de déplacement comme le vélo électrique ou le véhicule à énergie propre (biogaz).**

**Conditions de mise en œuvre** > Une politique offensive d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique peut se développer. Il faut d'abord dédier un budget spécifique à l'échelle intercommunale mais aussi réussir à mobiliser des fournisseurs locaux ou régionaux. C'est en effet intéressant de pouvoir garantir une relation privilégiée (pour un service après-vente de qualité et un soutien à l'économie locale) et assurer un effet nombre afin de pouvoir négocier un tarif attractif.

Le développement de véhicule à énergie propre (type biogaz) nécessite un développement conséquent de la stratégie de Territoire à Energie Positive à travers l'action n°7, semble une action prématurée à moyen terme.

**PRECISION :** Cette feuille de route reprend l'ensemble des propositions émises au cours des différents ateliers de coproduction animés par Auxilia. Les formulations ont été revues, corrigées ou enrichies mais restent fidèles aux propos initiaux. Des regroupements d'action sont proposés pour faciliter la lecture de la feuille de route. Enfin, il est rappelé que l'axe ECONOMIE CIRCULAIRE n'est pas abordé ici car il est traité en parallèle par la commission développement durable en relation avec le Syndicat mixte de traitement des déchets TRIVALIS.

La Communauté de Communes de Mortagne-sur-Sèvre tient à remercier l'ensemble des personnes et acteurs qui se sont impliqués tout au long de la démarche de formation, d'échanges et d'élaboration de cette feuille de route *Développement durable*.  
De cette implication résulte un programme riche, co-construit, ambitieux qui reste à arbitrer et à mettre en mouvement dans les années qui viennent.

Le 2 décembre 2016.



Document réalisé par Auxilia Conseil  
[www.auxilia-conseil.com](http://www.auxilia-conseil.com)

